

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses |
| Herausgeber: | Alliance nationale de sociétés féminines suisses |
| Band: | 5 (1917) |
| Heft: | 56 |
| Artikel: | Le mouvement ouvrier féminin |
| Autor: | Gueybaud, J. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-252710 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mœurs et de nos aspirations, alors qu'une Suisse de naissance, de cœur et d'éducation en serait exclue pour cause de mariage ? On le voit, la question était compliquée. Finalement a été adoptée une proposition transitoire, exigeant la nationalité suisse seulement pour les 5 membres du Bureau du Comité Central, mais alors au sens le plus restrictif et le plus strict du mot, nationalité de naissance et qui ne soit ni perdue ni acquise par le mariage.

Qu'on n'accuse pas pour cela les suffragistes suisses d'étroitesse et de nationalisme. Beaucoup d'entre elles ont souffert d'adopter cette disposition, même parmi celles qui l'ont votée ou proposée. Mais elles ont éprouvé le sentiment aigu de cette urgente nécessité à l'époque dans laquelle nous vivons ; et pour l'amour de notre cause, elles ont volontairement tourné le dos à l'idée internationale, si chère à beaucoup d'entre elles. Et nous croyons que la décision ainsi votée a été sage.

La place nous manque pour en dire davantage. Nous aurions encore voulu, non seulement relever quelques articles des statuts nouveaux, celui qui, en particulier, remet à l'Assemblée le soin de fixer chaque année le taux de la cotisation par membre de chaque section, disposition qui aura pour résultat d'augmenter les ressources vraiment par trop limitées de la caisse centrale, et qui entre en vigueur cette année déjà, alors que les statuts dans leur ensemble doivent encore être remis au point par une Commission de rédaction et appliqués seulement à partir de mai 1918 ; nous aurions voulu mentionner quelques propositions individuelles dignes d'intérêt et sur lesquelles le Comité Central aura à attirer l'attention des sections ; et enfin et surtout nous aurions désiré analyser la conférence, si forte, si claire et si documentée que fit M. Pronier à la séance publique du soir sur ce sujet de première actualité pour les femmes désireuses de participer à la vie nationale : *Notre ravitaillement*. Mais M. Pronier ayant bien voulu nous promettre de traiter lui-même ce sujet dans nos colonnes, nos lecteurs ne perdront rien pour attendre, bien au contraire.

Et en conclusion de tout ceci, que l'on nous permette de citer ces paroles de M. de Cérenville, président du Grand Conseil vaudois, lors d'une réunion politique, paroles rappelées par M^{me} Dutoit dans son discours au banquet, et s'appliquant avec bonheur à la cause pour laquelle nous travaillons et aux efforts dont cette Assemblée de Lausanne a permis l'exposé :

« ... Il me paraît que, dans une petite république comme la nôtre, il n'est pas de trop de toutes les bonnes volontés pour réaliser le maximum de progrès possible et élever autant que faire se peut le niveau matériel et moral de notre peuple... » E. Gd.

Les Prud'hommes à Neuchâtel et les Elections

Comme la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques a introduit le principe de l'élection tacite, la question se pose, si les femmes ne vont pas, par cette innovation, être privées de la possibilité d'exercer leur droit de vote.

En consultant les textes, on peut établir ceci :

1. Le vote tacite ne sera appliqué que dans les communes qui prendront des décisions à ce sujet ; elles peuvent décider que le vote tacite s'applique à toutes les élections pour le tribunal des prud'hommes, ou bien aux élections complémentaires seulement. Elles peuvent aussi renoncer complètement à l'introduction du vote tacite.

2. Dans les communes où le vote tacite sera introduit, il ne sera appliqué que dans le cas où le nombre des candidats est inférieur au nombre des prud'hommes à élire. Comme les tribu-

naux de prud'hommes sont divisés dans chaque commune en dix à douze groupes, il se pourra que, dans une partie des groupes il y ait une votation, dans les autres élection tacite.

3. Là où le vote tacite est admis par la commune, les femmes auront le choix entre deux possibilités dont chacune est favorable à l'exercice de leurs droits : a) Les hommes prendront les candidats, que des groupements féministes, ou autres, leur présentent sur leurs listes. En cas d'élection tacite ces candidates seront élues. — b) Les hommes refusent de prendre des candidates sur leur liste en réclamant toutes les places pour eux ; dans ce cas, il y aura une liste féministe opposée à la liste des hommes, donc le vote tacite ne pourra pas avoir lieu. Notons qu'une personne suffit pour présenter valablement une candidature. Les femmes, dans ce cas, courront peut-être le risque d'être battues aux élections, mais elles auront la satisfaction — importante au point de vue de la propagande — de pouvoir voter.

André de MADAY.

Le Mouvement ouvrier féminin

Le joli mois de mai a vu éclore toute une série de grèves féminines. Peut-être hélas ! parce que, malgré le beau soleil et les merveilleuses floraisons, la vie devient de plus en plus dure pour celles qui peinent toute la journée, et parfois aussi toute la nuit, à l'atelier et à l'usine.

Paris, entre autres, a eu une grève des midinettes. Grève considérable de plus de 15.000 femmes. Ceux qui, parce que « midnette » rime avec « dinette », ne voient en elles que de jolis petits oiseaux, frivoles et gracieux, se contentant de picorer quelques miettes avant de retourner chiffrer un ruban, ont été étonnés de la volonté inébranlable, de la solide organisation, du calme digne de toutes ces ouvrières. Peu de discours, point de discussion, ni tumulte, ni désordre. Et les midinettes ont obtenu gain de cause : indemnité de vie chère et samedi après-midi de congé payé, soit système dit de la « semaine anglaise ». Après elles, d'autres corporations féminines (modistes, fourreuses, ouvrières des équipements militaires, employées de banque, de commerce, de grands magasins, lingères, brodeuses, blanchisseuses, etc., etc.) ont suivi le mouvement avec des revendications à peu près analogues. Les ouvrières en confection militaire, notamment, demandaient en plus du samedi après-midi libre et d'une indemnité de 1 fr. par jour de vie chère, que ne fussent plus à leur charge les fournitures qui, sur un gain de 3 fr. 50, font parfois une brèche quotidienne de 80 centimes. Presque toutes ont obtenu gain de cause, et cela avec l'arbitrage du ministre de l'Intérieur, M. Malvy. Cette intervention officielle prouve bien quel prix on attache maintenant en France à la main-d'œuvre féminine. Mais elle marque aussi, espérons-le, comme l'importance de ces mouvements, la fin de la période d'exploitation et de sous-évaluation du travail féminin.

A Genève, nous avons eu une grève des « munitionnettes », puisque tout nouveau métier doit avoir maintenant une terminologie féminine. Le nombre de cette nouvelle catégorie de travailleuses est considérable : 4000 au total, nous a-t-on affirmé, et, pour la seule maison où a éclaté la grève, plus d'un millier. Les salaires sont dans cette dernière, d'après les renseignements fournis par le Secrétaire de la Fédération des ouvriers métallurgistes, de 35, 38 et 40 centimes l'heure au minimum, de 50, 55 et 60 centimes au maximum, et dans la moyenne de 45 à 50 centimes l'heure. Soit de 5 fr. à 5 fr. 50 par jour. Vu le coût actuel de la vie, vus aussi les dividendes officiellement payés par cette maison à ses actionnaires, et les bénéfices reconnus de ses

chefs de service, ces salaires n'ont rien d'exagéré, et sont, dans bien des cas auxquels nous songeons (femmes seules chargées d'enfants, mari malade), certainement insuffisants. Les ouvrières demandèrent donc une augmentation de salaire, soit 65 et 75 centimes l'heure suivant le travail, disposition qui fut refusée. On affirme même que l'un des chefs de service déclara tout net que celles qui ne pouvaient pas se tirer d'affaire avec leur salaire actuel avaient un moyen bien simple de l'augmenter, et ce conseil ne fut pas émis en termes gazés...

Aussitôt tout le personnel féminin quitta l'usine, et pendant quatre jours fit grève. Mais là se constata bien vite le manque d'organisation, de solidarité, de compréhension de ces ouvrières, ouvrières d'occasion pour la plupart, allant « aux obus » parce que l'on y gagne plus qu'ailleurs, sans apprentissage, sans choix, promptes à quitter le travail comme promptes à le reprendre, ignorant tout ce qui fait aboutir un mouvement pareil au leur.

Commencée un jeudi, la grève se terminait le lundi suivant en queue de poisson. Le matin, une vingtaine d'ouvrières avait déjà fait déflection ; l'après-midi, malgré le vote unanime de continuer la grève, une centaine encore rentraient à l'usine. Alors pour éviter un misérable épargillement, les promesses de la direction d'examiner « avec bienveillance » les demandes des ouvrières furent acceptées, et le travail fut repris.

Si l'on compare ces faits au récit publié dans notre dernier numéro de la grève des cigarières de Brissago, on verra qu'une grève n'est point ce qu'un vain peuple pense : un mouvement désordonné, bruyant, qui va comme on le pousse, cédant aux impulsions et aux impressions du moment. Une grève est un acte réfléchi, préparé, qui exige du calme, du sérieux, de la solidarité, et qui, parce qu'il est une arme puissante, mais redoutable, ne doit point être brandi au hasard par des mains trop débiles. Les munitionnettes genevoises en ont fait l'expérience.

* * *

La situation des ouvrières en munitions préoccupe d'ailleurs vivement les féministes de tous les pays. En France, le Congrès de l'Union française pour le Suffrage des femmes (sur les travaux duquel le *Mouvement Féministe* aura l'occasion de revenir) a étudié, d'après un rapport de M^e Marguerite Martin, les rapports entre le travail d'usine et les conditions de la maternité ; et après avoir protesté comme à une atteinte à la liberté personnelle de la femme contre l'opinion du Dr Pinard, qui voudrait interdire ce travail à toute femme mariée, il a demandé l'établissement de trois équipes travaillant chacune huit heures, l'emploi du demi-temps permettant aux femmes mariées de se consacrer davantage à leur ménage, l'organisation de chambres de repos, de cantines, de restaurants, dans les usines même, sous la direction de femmes, une allocation de l'Etat à toute femme en couches et la demi-paye pour elle pendant trois mois. En Angleterre, les Unions chrétiennes de jeunes filles ont accompli une œuvre admirable en créant des restaurants, des homes, des foyers, confortables et accueillants aux alentours des grandes usines de munitions, et le journal suffragiste *The Common Cause* a ouvert parmi ses lecteurs une souscription, qui a réuni la jolie somme de 25,000 francs, pour édifier, meubler et installer un pavillon spécial, dit : « pavillon de la *Common Cause* », qui a été officiellement ouvert le 4 juin.

Ni l'Union chrétienne des jeunes filles de Genève, ni le *Mouvement Féministe* n'ont de si vastes ambitions. Cependant l'Union chrétienne a lancé l'idée d'un Home coopératif, qui rendrait d'inappréciables services à de toutes jeunes filles, venues des montagnes fribourgeoises ou vaudoises à Genève pour gagner

davantage que dans leurs industries à domicile plus ou moins décadentes, et dont la situation tant morale qu'économique ne laisse pas d'inspirer quelques inquiétudes. Une première somme déjà recueillie a permis de s'assurer une maison avec jardin et le concours d'une directrice ; les munitionnettes consultées sont si enthousiastes du projet qu'elles s'apprêtent à faucher et à labourer elles-mêmes le jardin ! Mais ce premier pas est insuffisant pour l'installation du home : et seul le restaurant peut fonctionner. Une souscription (dont les listes comptent une colonne pour les francs et une autre pour les centimes !) est ouverte par l'Union chrétienne pour atteindre la seconde partie de son programme ; les dons en nature pour l'ameublement du home comme du restaurant sont reçus avec grande reconnaissance. On peut les annoncer au local de l'Union chrétienne des jeunes filles (Taconnerie, 5, Genève), et si ce home ne portera pas comme celui des suffragistes anglaises le nom d'un journal, du moins le nôtre aura-t-il fait, beaucoup plus modestement, son effort pour venir en aide à une œuvre de solidarité féminine.

J. GUEYBAUD.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Au seuil de la troisième année de guerre, 1 brochure de 80 pages, publiée par le Groupe suisse de la Conférence des Neutres. Berne, 1916. Imp. Stolz.

Dans cette intéressante brochure, nous trouvons d'importants articles de MM. H. Fried, E. Zahn, V. Bentzow (Copenhague) de Louter (Utrecht), M. A. Loeff (Hollande), Haakon Zöken (Norvège), Ellen Key (Suède), Selma Lagerlöf (Suède). Ces études ont trait, soit à la continuation de la guerre, soit au droit international nouveau qui la suivra. On y trouvera une note sur les manifestations du 1^{er} août 1916 en faveur de la paix, la pétition au Conseil fédéral et sa réponse, et une déclaration de foi en un avenir meilleur signée d'un grand nombre d'hommes et de femmes connus dans le monde pacifiste et féministe.

M.

S. TCHÉOU-WEI, Dr en droit : *Essai sur l'organisation juridique de la société internationale*. 1 volume de 180 pages. (Atar, Genève.)

Ce volume est préfacé par M. Rize, professeur de droit international à l'Université de Fribourg. Il contient un projet très détaillé de parlement international des nations, une codification d'un tribunal international, et des détails sur ce que pourrait être l'organisation d'une force publique internationale.

Cet ouvrage nous a paru fortement documenté et écrit en toute impartialité. Il constituera une documentation très utile à tous ceux qui se préoccupent des conditions de l'Europe après la guerre et de l'instauration d'un régime stable d'organisation politique et de diplomatie internationale. Ajoutons qu'une copieuse bibliographie termine le volume.

M.

ANDRÉ OLTRAMARE : *L'indépendance de notre presse* (1914-1916). Collection des *Opinions suisses*. Sonor, Genève ; 0,60 cent.

Quelques-uns ne goûtent guère la série intitulée *Opinions suisses*. Et tout particulièrement ces messieurs de la presse ; ils ont parlé de tout, depuis le début de la guerre, librement et sans contrainte, ne permettant pas à ceux qui pensaient un peu différemment de faire entendre leur voix. Voici que ces voix s'élèvent. Et beaucoup se réjouissent de les entendre, car elles disent ce qu'ils pensent dès le début de la catastrophe. Dans la nouvelle brochure de la série, M. André Oltramare relève quelques défaillances et quelques érotesses de notre presse romande, dont le bon public ne se doute même pas. Recommandé à ceux qui n'aiment point recevoir leur opinion toute faite, mais qui ne craignent pas de discuter ce qu'on leur raconte, ou leur offre, en fait d'idées, dans la presse quotidienne.

Roger BORNAND.

BRANCHE SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES AMIES DE LA JEUNE FILLE : *Premier rapport général* (1886-1916).

C'est pour la première fois, depuis sa fondation que la Branche suisse de l'Union internationale des Amies de la Jeune Fille publie un rapport général, embrassant ses trente années d'activité.

L'Union internationale des Amies de la Jeune Fille fut fondée en